MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres , le 1er décembre. - On lit dans le Globe 30 novembre :

los combinaison hors de nature et peu patriotique me les orangistes et les hommes du mouvement belges, sue opposition en partie heureuse à l'adresse en rése discours du roi, a mis les ministres dans la nése disfrir ieur démission au roi Léopold. Si elle sera prée ou non, c'est une autre affaire, car, comme ce qui se seiei, la nouvelle alliance se compose de matériaux tel-tabletrogènes qu'elle ne peut faire aucun, page possimt hétérogènes qu'elle ne peut faire aucun usage possite sa victoire, ni former une alministration pour suc-tra celle qu'elle veut éloigner. De cette façon le grand su qu'elle a obtenu c'est d'accroître les embarras de sition dans un moment où tous les cœurs, tous les devaent se réunir pour amener une fin prompte et devaent se réunir pour amener une fin prompte et de chose aussi difficile. L'ayeugle absurdéces parleurs (the blind absurdity of these jargonists) reflet admirable: ils font tout ce qu'ils peuvent pour que disse occupe aussitôt le territoire qui appartient et doit dé à la Hollande, sans qu'il puisse être au pouvoir de qui se soit de dire que dans les circonstances, cela soit des comble.

Id est l'esprit de la faction; elle hasarde tout pour atter un objet favorable à ses desseins intéressés, quelmal qui s'ensuive pour les intérêts du pays. Le fait
pai se trouve parmi ces discoureurs des gens stupéfiés
e qui arrive et d'autres qui veulent la guerre générale.
The Léopold gardera-t-il ses ministres? dissoudra-t-il
dambres? c'est ce qui est encore douteux. Un lettre
faixelles dit que toute l'affaire se terminera au brufulmen, et que le roi peut garder le cabinet actuel
moeuvenient. Au pis aller, tout cela ne changera
m seul des mouvemens, une seule des transacqui ont été concertés entre la Grande-Bretagne et la It est l'esprit de la faction ; elle hasarde tout pour at-

es pensons que le bombardement de la citadelle d'An commencé le 28, jour fixé pour le commencement milités. Tous les partis sont maintenant convaincus que ses n'a aucune envie d'aider la Hollande à la consertail le roi Guillaume a compté sur le succès de ses pour exciter des troubles parmi les Belges, nous préqu'il sera trompé aussi dans cette attente II est peu e qu'avec 60 000 Français devant Anvers, il ne résulte chose que des paroles de la coalition inconséquente magistes et des hommes du mouvement contre le mida roi Léopold. du roi Léopold.

du noi Léopold.

d. à la vérité, plus que temps de mettre fin aux de ces deux états, comparatives et aux jalousies de ces deux états, comparatives de l'entre partie de correspondent de l'entre partie de l'entre paus de l'Europe un prétexte plausible de l'entre paus de l'entre paus de l'entre paus de la peine des frais auxquels les peuples ont de la peine de Espérons qu'avant que la quinzaine soit passée, cette question sera arrangée, et que les Hollandais de les se livreront tranquillement à leur industrie.

Le correspondant du Times aunonce que la dion et le bombardement étaient fixés à (vendredi.)

conduite absurde et inconsidérée de la chamege est bien depeinte dans cette lettre. Ces stupides ne peuvent, à ce qu'il semble, d'administration dans leur propre sein, et le même ne peut nommer un cabinet qui soit olié aussi fort que celui qui s'est retiré. Le probable sera dans la rentrée de l'ancien ere, et peut être même par le moyen d'une de la même chambre qui a provoqué sa re-En vérité, les vues du parti absolutiste et lances du mouvement ont partout la méine et produisent à peu près le même résulest-à-dire, qu'elles ne parviennent qu'à cauembarras et à retarder des actes salutaires noir la faculté de rien produire pour remplaqui est écarté.

nême jeu ou à peu près, se joue entre les un exemple du sort qui les attend toutes. Elles sastre de Waterloo. quelquefois causer des délais et faire du mais la gloire de une soldats ne nous

aboutit. Quant à l'absurdité belge, elle est au suprême degré inconséquente et n'influera sur aucane résolution. La politique d'intervention qui a été adoptée, ne tendait pas à servir exclusivement la Belgique, à obtenir de la popularité chez les Belges, mais à assurer le maintien de la paix curopeenne, et nous sommes certains qu'elle aura da succès.

FRANCE.

Paris, le 3 décembre. - Il y a eu hier une réanion diplomatique chez l'ambassadeur d'Angleterre. Les ministres de Russie, d'Autriche et de Prusse y ont assisté. Si nous sommes bien informés, M. le comte Pozzo di Borgo anrait donné communication à ses collègues des nouvelles instructions de sa cour, instructions rédigées dans un sens tout pacifique et dans lesquelles le cabinet de St Pétersbourg, en déclarant combien il désire la paix générale, annoncerait qu'il va faire de nouvelles tentatives auprès du gouvernement hollandais pour amener un arrrangement amiable.

On a remarqué qu'après cette conférence, M. d'Appony s'est rendu immédiatement chez M. le ministre des affaires étrangères.

- On remarque beaucoup de mouvement aujourd'hui dans nos ministères, et il y a aussi quelque agitation dans les esprits de tous ceax qui s'occupent de politique. L'événement qu'on attendait avec tant d'impatience a eu son commencement d'exécution. Le siége de la citadelle d'Anvers a

- La plus grande activité continue de régner au ministère de la guerre. Dès 6 heures du malin M. le ministre a réuni tous les directeurs.

Le bruit circule de la formation d'un nonveau corps d'armée dont les principales divisions seraient à Lyon, Besançon et Draguignan.

Plusieurs marches ont déjà été passés, à ce qu'on assure, pour les approvisionnemens de ce corps d'armée.

- Deux officiers supérieurs appartenant au cabinet particulier de M. le président du conseil sont partis la nuit dernière pour le quartier-général de l'armée du Nord.

-Il est question d'augmenter d'un bataillon nos régimens de ligne. Ces bataillons seraient formés de volontaires, d'hommes rappelés et des nouveaux contingens à mettre en activité.

On repartirait dans la garde nationale mobile ces bataillons, qui formeraient la première réserve de nos armées. Cette mesure ne serait que la mise à exécution du projet élaboré par le marechal Gouvion-St.-Cyr sur les vétérans de la réserve.

Des ordres viennent d'être donnés au bureau du personnel de la guerre, de désigner deux ingénieurs pour être envoyés dans le département de la Moselle et y examiner l'état des fortifications.

- M. le général Sémélé, député, a reçu le commandement d'un corps de réserve sur le Meuse.

- On lit dans le Temps :

» C'est le 30 novembre que les hostilités ent commencé sous les mars d'Anvers. Le général Chassé, sommé de rendre la citadelle, a répondu par des coups de canon. Pour prévenir une collision du côté de la ville, les postes occupés par les troupes belcampagne, la tranchee est poussee avec acceving des extrêmes et de l'opposition en Angle-campagne, la tranchee est poussee avec acceving les Hollande, en France et en Belgique, et L'enthousiasme militaire est à son comble dans notre ieune armée. On s'attend à une diversion du prince les fruits que ces coalitions procurent. Sur jeune armée. On s'attend à une diversion du prince etile échelle la folie récente de la Belgique d'Orange, et l'armée est impatiente d'effacer le dé-

mais c'est là où leur capacité patriotique faut qu'il triomphe. La gloire de nos soldats ne nous

trouvera jamais indifférens, et lous nos vœux sont pour le succès de l'expédition. Mais la gloire n'est pas le seul intérêt de la France, il y a le sang de ses enfans, ses trésors, sa prospérité, son avenir, dont les ministres sont aussi responsables, et dont l'opinion publique leur demandera un compte sévère. »

» La France, comme l'a dit le maréchal Soult, à la tribune, est préparée à tout évenement. Un corps de réserve se réunit sur la Meuse; les gardes nationales des départemens du nord-est sont armées, exercées, pleines d'ardeur, et fourniraient d'atiles a uxiliaires à l'armée de ligne. On presse les travaux d'armement de nos places fortes, et la mise au complet des bataillons.

» De part et d'autre on se dispose donc à la guerre et il est évident que l'expédition d'Anvers peut entrainer une conflagration générale. .

Le 3º de ligne en garnison à Paris vient d'être désigné par le ministre de la guerre pour faire partie de l'armée du Nord. Il attend l'ordre du départ ; on croit qu'il se mettra en route demain ou après demain. Ceci semblerait indiquer qu'on ne croit pas que le siège de la citadelle d'Anvers soit terminó en quelques jours, puisqu'on envoie de nonvelles troupes qui ne pourront arriver avant huit on dix jours à l'armée du nord.

- Les Polonais présens à Paris ont célébré le 29 novembre l'anniversaire de la révolution de Pologne. Dans la matinée, l'illustre président du gouvernement national, le prince Czartorysky et ses compatriotes se sont rendus dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, et y ont assisté au service divin célébré par un ministre du culte de Pologne; l'autel se trouvait à côté du monument funêbre du roi polonais Jean Gasimir, décédé à Paris. C'est dans la résidence occupée par ce même prince après son abdication, et située dans la rue de l'Abbaye, que les Polonais se sont assemblés le soir dans une salle ornée d'étendards polonais, lithuaniens et américains, ainsi que des portraits de Sobieski, de Kosciusko et d'autres guerriers qui ont illustré la Pologne. Le général Lafayette, portant l'uniforme de garde nationale de Varsovie, a présidé cetto réunion; après Lafayette, les généraux Dwernicki et Ostrowski, M. Lelewel et autres ont prononcé des discours, on a entendu aussi des vers de MM. Lemercier et Lemaître; tous les assistans, parmi lesquels nous avons remarqué des dames de Pologne, de Paris et de Londres, n'ont cessé de témoigner la plus vive sympathie pour la cause polonaise.

- Il paraît que la police fait des recherches pour s'emparer du duc Charles de Brunswick, que l'on croit en France. De son côté, l'Autriche poursuit sa demande en interdiction du duc Charles, afin d'assurer ainsi civilement le droit de succession da prince régnant actuel.

- Sur la proposition de M. Parquin, le conseil de discipline a nommé une commission chargée de réunir les matériaux nécessaires à la rédaction d'un projet de loi sur l'exercice de la profession d'avocat. Cette commission est composée de messieurs Archambault, Gairal, Lami, Caubert, Hennequin, Dupin jeune et Mollot.

- On nous écrit de Bordeaux, 28 novembre, a Le séjour de la duchesse de Berry à Blaye jette l'inquiétude dans le département. Tous nos environs se pleaplent de carlistes. Marseille et Nîmes sont sur un volcan. Le ministère le sait et le redoute; car les troupes arrivent; mais viendront-elles assez tôt ?

- On nons écrit de diverses localités des départemens du Nord et de l'Est que les gardes nationaux

ont demandé que les exercices fussent repris ; au moyen de collectes faites spontanément, des armes ont été fourvies à des gardes nationaux qui n'en avaient pas encore reçu.

M. d'Argont est infatigable. Le Moniteur contient ce matin un compte-renda au roi par M. le ministre du commerce et des travaux publics sur l'exécution des lois da 22 mars 1831 et 19 avril 1832, relatives aux gardes nationales sédentaires et mobiles.

Ce compte-renda occupe 27 colonnes du journal officiel. Il en résulte que le résultat définitif des travaux de récensement présente le chiffre de 5,729,052, qui est l'expression exacte de l'effectif qui a servi de base aux deux contrôles ordinaire et de réserve d'où seraient tirés, au besoin, les corps détachés appelés au service de guerre.

Il est essentiel de remarquer que ce chiffre atteindrait 6 millions, si l'organisation de la garde nationale n'était pas suspendue dans diverses communes des 10 départemens de l'Ouest.

Le total des citoyens mobilisables est de 1 945,899, qui se décompose de la manière suivante :

Veufs sans enfans. Citoyens remplacés à l'armée, De 20 à 30 ans Mariés sans enfans. Les soutiens de fam. (art. 15 de loi) 106,541 Les mariés avec enfans. 393,053 4,231,033 De 20 à 35 ans. Célibataires.

M. d'Argout fait observer qu'on doit ajouter au nombre de 1,231,033 célibataires les 55,157 citoyens remplacés à l'armée qui pour la plupart sout aussi célibataires.

Cet aperça de la force nationale est fort important dans les circonstances actuelles en considérant les ressources immenses de la France pour le cas d'une guerre, et surtout s'il s'agissait d'une guerre d'invasion pour nous ramener la branche aînée des Bourbons; chacun a foi dans l'avenir et avec une semblable pépinière de soldats le gouvernement français peut parler haut à l'étranger et dicter les conditions de la paix générale.

BELGIQUE.

ARMEE D'OBSERVATION. - État-major général.

Au quartier-général, à Anyers, 4 décembre. Ior Bulletin du siège de la citadelle.

(4 décembre, à 3 heures.)

Pendant la nuit du 3 au 4 et pendant la matinée do 4, les diverses batteries qui n'étaient pas arméés ont reçu leurs pièces.

A 11 heures et 20 minutes, le signal de commencer le seu a été donné au centre des travaux d'attaque; immédiatement toutes les batteries ont été démasquées. Les pièces placées au fort Montebello, et qui sont servies par des canonniers français; ont fait feu contre la citadelle.

La forteresse riposte avec lenteur : à 3 heures, aucun projectile n'avait encore été lancé sur la ville. Cependant toutes les précautions sont prises; les canonniers belges sont à leurs pièces, prêts à riposter avec vigueur aux attaques qui seraient dirigées de la citadelle contre la place.

La flotte hollandaise n'a fait aucun mouvement. Le lieutenant-colonel sous chef d'état-major, Signé, Chapelié.

(Moniteur belge , partie officielle.)

Cinquième journée du siège.

Anvers, le 4 décembre.

Ce matin l'aspect de la ville est triste. Les maisons sont toutes fermées, les rues désertes, quelques femmes çà et là sur les portes. On avait supposé que le feu des batteries françaises commencerait à huit heures ; il en est neuf et l'on s'élonne do silence des assiégeans et des assiégés. Ce silence n'est interrompu que par quelques coups de canon de la citadelle à intervalles irréguliers. On sait à n'en pas douter que la batterie établie par les Français à la lunette Montebello tirera sur la citadelle; cette circonstance augmente l'anxiété de qui ces jours derniers étaient couverts d'officiers

Aux portes de la ville on voit un grand nombre d'habitans qui la quittent, on laisse sortir gous ceux qui le désirent, mais personne ne peut que fois qu'un boulet atteint.

plus rentrer; excepté toutefois les habitans de la campagne apportant des approvisionnemens. L'ordre de ne pas laisser rentrer, dont on ne s'explique pas bien le motif, cause quelque mécontentement.

Le général Desprez reste dans la ville prêt à donner les ordres que les circonstances exigeront Berchem, 4 décembre.

La noit a été tranquille. La citadelle a continuéà envoyer quelques boulets et jeter quelques obus qui en général ont fait peu de mal.

Hier soir, le bruit que la feu de nos batteries s'ouvrirait ce matin, s'était répandu dans toute l'armée avec la promptitude de l'éclair. Cette nouvelle avait fait oublier la fatigue des jours précédens.

Mais il fallait que l'artillerie armat pendant la nuit ses dernièree batteries. Ces braves soldats l'ont fait, mais pour cela il a fallu un prodige. Les chemins défoncés, tout à-fait impraticables malgré la quantité des fascines qu'on y a jetées, rendaient impossible le transport des pièces. A l'instant la résolution fut prise, sans hésitation, de couper la trauchée et decondaire les seize pièces qui restaient à placer, par un chemin qui borde les glacis de la citadelle. On pouvait espérer que les Hollandais ne croyant pas à tant d'audace, ne verraient pas; et en tout cas, s'ils voyaient, c'était quelques hommes perdus. Ce hardi projet a élé exécuté avec autant de courage que de bonheur.

Les factionnaires de la citadelle ont vu , et à l'instant bon nombre de boulets et de balles forent envoyés, quelques hommes et quelques chevaux tués et blessés, mais les pièces étaient passées, et trois heures après, les batteries 7 et 8 (c'étaient les dernières) étaient armées. Les officiers d'artillerie les plus vieux rendent hommage à ceux de leurs camarades qui ont ainsi couronné les travanx du siége. Il faut dire ici que les difficultés incroyables que la saison et la nature du terrain out présentées à l'artillerie et au génie, rendront le siége de la citadelle mémorable, et ajouteront à l'illustration des hommes de mérite qui appartiennent à ces

deux corps. Comme je vous l'ai dit, quatre-vingt-sept pièces de canon vont bientôt se faire entendre. Demain 44 mortiers seront placés. Ainsi le feu du siège dont la première explosion sera terrible, ne fera qu'aller en croissant. Les officiers d'artillerie cal culent qu'en dix heures de jour chaque pièce de canon tirera cinquante et quelques coups, ce qui présente un total de plus de quatre mille cinq cents boulets qui, chaque jour, frapperont les défenses de la citadelle. Et cela indépendamment des obus et des bombes. Pour que la direction soit bonne, chaque mortier ne lauce qu'une bombe par dix on quinze minutes. C'est donc environ deux mille bombes qui doivent, quand le tir sera ajusté, tomber chaque jour dans l'intérieur de la citadelle.

A dix heures, le maréchal monte à cheval, pour se rendre à la tranchée. Le temps s'éclaireit. A onze heures, le signal du feu sera donné.

Onze heures. - A l'instant, le maréchal, placé à la batterie du centre, nº 5, ayant à côté de lui les commandans de l'artillerie et du génie, ses aides de camp et un grand nombre d'officiers qui tous voulaient être présens, vient de donnee le signal.

La batterie nº 5 a tiré le premier coup, accueilli par mille cris de vive le roi! répétés sur toute la ligne et à l'instant, comme un écho; toutes les autres batteries ont répondo.

C'est un admirable spectacle, le maréchal et son état-major va d'une batterie à l'autre animer les sol-

dats par sa présence. Chaque capitaine d'artillerie, audacieusement mon té sur le parapet de sa batterie; donne à chaque pièce alternativement l'ordre de tirer, suivant de l'œil avec sang froid l'effet des bonlets , et indiquant à ses hommes, plus haut ou plus bas, pour que les coups soient plus sûrs.

En un clin-d'œil, les parapets de la citadelle, sont dégarnis ; on ne voit plus personne. On peut si bien suivre le boulet que du fort Montebello, on voit la terre des parapets de la citadelle sauter cha-

La citadelle répond , mais mollement , ses coups ne sont pas plus pressés que les jours précédens.

On remarque avec plaisir dans la tranchée, les jeurcs élèves de l'école militaire belge, qui sont pour habituer leurs oreilles au bruit terrible

A midi, la batterie nº 1, établie au fort Montehello, a démonté deux pièces de la citadelle, des vivat out constaté ces coups, et un corps de musique belge placé dans le fort accueille chaque conp adroit par une fanfare. Nous ignorons à qui nous devons la penson de la présence de cette musique, mais c'est une heureuse idée.

On voit quelques officiers se promenant devant la parallèle comme pour servir de point de mire aux coups des assiégés.

On appercoit toujours le maréchal avec un groupe d'officiers allant lentement et froidement d'une batterie à l'autre.

Plusieurs boulets entreut par les embrasures de nos batteries et blessent quelques hommes, mais généralement les Hollandais tirent moins juste que les jours derniers. Leurs boulets passent par dessus

Une heure. - Trois pièces de la citadelle sont de montées. On ne voit toujours personne sur les parapets. Plusieurs de nos boulets ont atteint la grande caserne de la citadelle, mais le feu n'y est pas en

A nos batteries nos soldats rivalisent de sang froid avec leurs officiers. L'ordre est de tirer lentement d'ajuster les coups ; on s'y conforme scrupuleuse-

On s'étonne de la mollesse de la défense de la ci tadelle.

Il y a peu d'hommes dans la tranchée; mais bean coup dans les prolongemens dirigés en droite liga vers la citadelle.

On dit que cette nuit l'ordre sera donné d'établ la 2º parallèle qui serait à 90 mètres environ de glacis de la citadelle.

Je ne peux vous donner des nonvelles de ce qui passe de l'autre côté de l'Escaut, mais pur là aus on se bat, car nous voyons la fumée.

Deux heures. - Le feu continue de part d'autre. La fumée augmente et il n'est plus pu sible de juger aussi bien l'effet des coups. On con tinuera, pendant la nuit, mais les coups seron moins pressés.

L'ordre vient d'être donné de faire rapprocher Berchem les dépôts de fascines et gabions qui étaient éloignés.

Quatre heures. - On m'assure que le feu vi d'être mis à l'un des bâtimens de la citadelle, cela est, l'incendie aidé par le temps devenuse et par le vent, ferait bientôt des ravages, et pou rait hâter le dénouement.

Le maréchal est encore à la tranchée, qu'il t pas quittée depuis ce matin.

ANVERS, LE 5 DÉCEMBRE.

On lit dans le Phare :

Hier, à 4 heures 1/2, l'artillerie française con nuait à faire un feu très-régulier; l'artillerie boll daise d'artillerie de l'artillerie de l daise n'y répondait que faiblement, plusieurs de

batteries étant endommagées. Les Français lancent heaucoup de hombes sui

Le feu des batteries françaises a continue la nuit, mais seulement de manière à tenir la ga son de la citadelle en éveil.

Ce matin, elles ont repris une activité !

Une batterie de canons bombes placée entre fort Saint-Laurent et le fort Montebello doil ser de grands ravages dans la forteresse. On sure qu'elle a détruit l'épaulement des balles hollandaises et endommagé le courontement murs. Ces bombes sont lancées aussi sur les can

Le feu s'est manifesté dans les bâtimens de la delle. nières hollandaises.

On ne répond que très-faiblement au fen tadelle. assiégeans.

Les habitans qui sont restés en ville ce famigisent avec le bruit du canon, sans crainte d'un cond bombardement, persuadés qu'il ne peut avoir

Dans la nuit, les Français ont lancé un nombre suidérable de bombes ; les petites casernes de la ladelle ont été mises en feu.

La tranquillité la plus parfaite règne dans l'intérieur la ville; des patrouilles la parcourent de tous parts sans être obligées de faire aucune arres-

les patriotes sont joyeux; un seul sujet les tourmente; test celui de ne pouvoir contribuer à la prise de la citadelle.

Depuis le matin des charriots sont employés à unsporter des bombes.

Le feu n'a pas été très-suivi jusqu'à dix heures.

A 11 heures une nouvelle batterie française fait avec beaucoup de succès; à 11 heures et demie eleu est au magasin de fourrages de la citadelle ; on distingue facilement les hollandais cherchant à l'élindre, ainsi qu'à rétablir les pièces de leurs batte is qui se trouvent démontées.

A midi, le feu devient très-vif du côté des fran-

On remarque que les' bombes lancées sur la citale tombent toutes au milieu de la forteresse.

Le maréchal Gérard et les princes se sont approles ce matin de la citadelle : ils ont encouragé les mailleurs qui posent une batterie à côté du fort Modebello.

Hier, au soir, les bombes sillonnaient le ciel lus deux ou trois directions : beaucoup de monde fait rassemblé dans les quartiers du côté de la orte de Malines d'où l'on pouvait facilement les aper-

lest 4 heures : le fen s'est déclaré sur plusieurs mints de la citadelle.

-Le roi n'est pas arrivé hier en ville.

Voici l'état des dix batteries françaises tirant sur fortifications de la citadelle :

1ro batterie, fort Montebello, 6 pièces de 24, obusiers; 2º batterie, 2 pièces de 16, 2 obuers, tirant sur la face gauche du bastion nº 3 de citadelle.

botterie, 4 pièces de 24, 2 obusiers, tirent la demi lune entre les bsstions nº 3 et 4. batterie, 3 pièces de 16, 2 obusiers, tirant sur

face gauche de la lunette St-Laurent. 5 batterio, 6 pièces de 24, 2 pièces de 16 et au obusiers, tirant sur la face droite du bas-

batterie, 2 pièces de 16, 2 obusiers, tirant

la lace gauehe du bastion, nº 4. 7º batterie, 6 pièces de 24, 2 pièces de 16, u obusier, tirant sur la même face du même

8º hatterie, 3 pièces de 16, 2 obusiers; 9º batue, 6 obusiers; 10° baiterio, 8 pièces de 24, ant sur la demi-lune entre le 4 et le 5° bastion ela citadelle.

BRUXELLES, LE 5 DÉCEMBRE.

avant-hier, le roi a travaillé avec M. le général fain et M. Davivier , ministre des finances.

8. M. a reçu successivement MM. de Mérode, deau, et sir Robert Adair, accompagné du ca laine Monday de la marine anglaise.

-M. le général Goblet vient d'être nommé mandant en chef du génie belge. Il est parti nr Anvers sur sa demande afin de diriger lui me la défense de cette place dans le cas où agression de la citadelle donnerait occasion à mee belge de joindre ses efforts à ceux de l'aree française.

Hier, à huit heures et demie du matin, Même compagnie d'ouvriers de l'armée franles est arrivé en cette ville, elle se rend à

Hier, à onze heures, est arrivée une batterie six pièces de huit, qui se rend également à - On lit dans le Mémorial :

« Ce n'est pas quand les armées sont en pré-» sence, quand le canon va tirer, qu'il con-» vient de se livrer à des discussions diploma-» liques. »

» Nous empruntons ces mots aux récens débats de la chambre des députés de France; ils ne sont ni de M. Thiers, ni de M. Davergier de Hauranne, ni de tout autre orateur conpable de modération; ils sont du chef de l'opposition française, de M. Odillon-Barrot.

Si un homme s'était rencontré qui eût osé donner ce conseil aux membres de notre chambre, que de voix se seraient élevées contre lui : on l'aurait accusé d'être insensible à l'honneur du pays, de sacrifier lâchement la dignité nationale à une fausse

Nos dernières querelles parlementaires (l'expression nous paraît malheureusement trop juste), portent déjà leurs fruits à l'étranger; nous reproduisons sous la rubrique Londres plusieurs extraits de journaux anglais de différentes nuances. Nous sommes loin d'approuver le mauvais ton de ces articles, et de méconnaître l'exagération qu'ils respirent; mais c'est un grand ma heur pour un état naissant d'être exposé même à des accasations en partie injustes et exagérées ; la Belgique doit s'attacher à conserver toute sa popularité au dehors, et pour cela il aurait falla mieux apprécier ce qu'on fait pour nous : le peuple anglais surtout qui n'a pas d'intérêt direct comme la France, et qui s'impose momentanément d'immenses sacrifices. gardera long-temps le souvenir des derniers événemens. »

- La propriété de l'Indépendant vient d'être réunie à celle du Mémorial bilge; en conséquence les deux journaux n'en formeront plus qu'un, et paraîtront désormais sous un titre commun, celui de l'INDÉPENDANT.

Avis essentiel. - A dater de demain l'Indépendant peraîtra le matin, et sera distribué dans Bruxelles avant 7 henres. Il sera expédié dans les provinces, par tous les moyens de transport accélérés qui sont à notre disposition.

Une seconde édition contenant toutes les nouvelles de la journée paraîtra dans la soirée, de la même manière que lorsque l'Indépendant n'était que journal du soir. Nous prions ceux de nos abonnés qui, soit par goût, soit par cause des distances et des moyens de transport, trouveraient avantageux de recevoir le journal du soir, d'en donner avis le platôt possible à la nouvelle administration, rue des Paroissiens, nº 3.

Par suite de la dissolution de la société de l'Indépendant, la rédaction étant passée en d'autres mains, je déclare tant pour moi que pour mes collaborateurs, que nous ne sommes plus responsables des opinions qui seront dorénavant exprimées par ce journal.

Bruxelles, le 4 décembre 1832. CH -M. CAMPAN Rédacteur en chef de l'Indépendant.

Liege, LE 6 Décembre.

Notre gouvernement vient de contracter un marché d'urgence avec le sieur Masset de Liége pour la fourniture de 140 bêtes à cornes et de 3000 kilogr. de lard salé, pour l'approvisionnement de la citadelle de Liége. (Belge.)

- Chaque jour, des détachemens de troupes françaises, venant de Lille ou de Douai, arrivent à Tournay, et partent le lendemain, de bonne heure, pour l'armée. Ils appartiennent pour la plu-part, à l'artillerie.

- Voici la composition et la position de la quatrième division de l'armée commandée par le général Daine, qui a son quartier-général à Ter-

vueren.

1er bataillon de la garde civique de Liége, à Womersom; 3e bat. de Courtrai, à Hougarde; 4e bat. d'Ypres, à Meldert; 1er. bat. de Beveren, à Heverlé; 2e bat. de Bruges, à Rhode...Ste-Agathe; 3e bat. de Capryke, à Overyssche. 1er. régiment de ligne, état-major à Lovenjoul; 12e rég., à Tervueren; 7e escadron du 1er. lanciers, à Comptich;

6º batterie d'artillerie, à Overyssche; 5º compagnie de sapeurs-mineurs, à Neeryssche; 4º comp. d'ambulance, à Tervueren.

Cette division, forte aujourd'hui de 12,000 hommes, paraît devoir être augmentée du 5° de ligne, d'un régiment de grosse cavalerie et d'une batterie d'artillerie.

- Le général de Wauthier, accompagné de ses deux aides de-camp, est arrivé avant hier soir à Gand, pour faire l'inspection de l'infanterie.

- On écrit de Francfort :

« Une ordonnance en date da 21 novembre, rappelle en service actif la réserve de 3º classe (les jeunes gens de 21 à 25 ans), qui depuis 1821 avait été mise hors d'activité. »

- D'après un tableau statistique publié en France par le ministère du commerce, sur 32,000 boutiques que renferme Paris, 28,500 sont louées, 3,000 sont vacantes, 500 nouvelles se sont ouvertes récemment. Sar 18,000 ouvriers logés en garni (indépendamment des ouvriers domiciliés dans leur chambre, ou à la fabrique, ce qui prouve qu'ils sont occupés), 17,000 travaillent : un millier seulement est aujourd'hui sans ouvrage; mais chaque jour amoindrit ce chiffre, dont la comparaison avec celui de 1830, atteste une amélioration, toujours croissante.

- Depuis la fondation des sociétés de tempérance en Suède, la consommation du café a été tellement forte, que l'importation du café à Stockholm s'est accrue depuis janvier jusqu'en août d'un million et demi.

(Correspondance particulière.)

Anvers, 5 décembre; 3 heures après midi.

Les actionnaires du théâtre des variétés voyant qu'un grand nombre d'amateurs se présentaient pour jouir du spectacle d'an bombardement, ont résolu d'exploiter la curiosité publique. On donne 50 cents pour trois heures de jour et 75 cents pour 4 heures de nuit. Ceux qui n'ont pas 50 cents à donner se placent sur les ramparts tout à côté de la batterie du fort Montebello.

Quand les bombes françaises tombaient hier dans l'Escaut, le peuple ra semblé au port murmurait et maudissait la maladresse des tireurs. Il ignorait que ces bombes étaient lancées dans la direction des canonnières qui sont derrière la citadelle ; il y en a même une qui a été fort endommagée. Une frégate a même pris le parti de quitter cette position et de descendre à une demi lieue

J'ai dit ces jours derniers que les canonniers belges prendraient part à l'attaque de la citadelle.

La diplomatie qui se mêle de tout s'y est opposée; force a été à nos canouniers de céder leurs postes et leurs pièces aux Français.

Les Hollandais ont fait une sortie cette nuit. On a entendu la fasillade de deux à trois heures da

Aujourd'hui , vers dix heures , la canonnade a re-

commencé plus sort qu'hier.

La batterie à côté du fort de Montebello et celle qui est sur le fort lui-même ne donnent presque plus aujourd'hui. L'officier qui les commande reste en observation.

On est déjà occupé à placer une batterie pour battre en brèche.

Les régimens qui doivent monter à l'assaut sont déjà désignés; ce sont les 18° et 19° léger et les 5° et 52e de ligne.

VILLE DE LIEGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence du 31 octobre 1832.

La commisson fait son rapport sur les changemens appor-tés par les états députés au budget de la ville réglé le 13 oc-tobre courant pour 1832. On y a porté d'office en recette une somme de 6000 fls.

pour la moitié des produits présumés de la rétribution des familles aisées et des amendes des gardes civiques (art, 60

Le conseil avait porté de 600 à 700 fls. le traitement du premier inspecteur des travaux publics. Les états-députés n'ont alloué pour cet objet que 600 fls. Cependant les connaissances et l'activité de cet employé, la nature de sa tâche, les travaux multipliés justifient pleinement cette augmentation, accordée d'ailleurs dans la vue de le retenir à la régeuce, employé, la nature de sa tâche, les

accordée d'ailleurs dans la vue de le retenir a la regence, l'orsqu'il pourrait le placer p'us avantageusement ailleurs. Le couseil insiste pour qu'il soit fait un crédit suffisant. Il a été accordé à titre de pension savoir, au sieur Mathelot, ancien employé 240 fls, et au sieur Detilleux, cidevant agent de police 200 fls, suivant la décision du conseil du 17 juin 1831, approuvée par les états-députes le 2 juillet même appée.

juillet, même année.

Le premier, àgé de 63 ans, a trente sept années de service, et l'autre, dont l'age est de 67 ans, en compte 47. Ils sont en disponibilité et conti nuent à rendre à l'administra tion municipale les services que comportent leur âge et leurs capacités actuelles. De nouvelles représentations seront faites pour que les allocations des articles 116 et 117 soient por-

tées à des sommes équivalentes auxdites pensions M. Defooz appelle l'attention du conseil sur l'opportunite de la réalisation de l'emprunt de 300,000 florins destinés à des travaux de nécessité ou d'utilité locale. Cette proposition est prise en considération par le conseil qui la renvoie à l'exa-

men d'une commission.

Les bourgmestre et échevins de Verviers demandent que les bourgnesse et cenevns de verviers commande les vénériemes de cette ville soient admises dans l'hospice de Liége, à un prix qui serait fixé de gré-à-gré. Le person nel et le mobilier de cet établissement municipal ayant été établis sur la base des besoins de la localité son service ne etablis sur la base des besoins de la localité son service ne peut s'étendre au-delà de ces besoins. Ladité demande ne peut donc être accueillie favorablement, la commission des hospices de Liége soumet la question de savoir à partir de quelle époque la supression du traitement de son receveur et la fixation de ses remises à 2 1/2 pour cent doivent avoir leur effet. Le conseil déclare que c'est du 10 septembre 1832, date de l'acte qui contient cette disposition. Le conseil autorise l'admission gratuite de 4 élèves au col

Le conseil autorise l'admission gratuite de 4 élèves au col.

lége de cette ville.

MM. Regnier-Poncelet et Ch. Desoer demandent qu'on leur cède de gré-à-gré une pièce de terrain située sur les Fossés, indiquée par les lettres A, G, I, K, F au plan aunexé à la délibération du 7 juillet 1832, et contenant 408 mètres. Cette cession serait utile à la régularisation de l'alignement. Le conseil arrête qu'elle sera faite par adjudication publique, sous l'approbation du gouvernement.

La commission administrative de l'ancienne école d'industrie propose de remettre à la régence les 180 exemplaires sui reste des lecons de minéralogie par M. Davreux, sous la condition de payer 207 florins 80 cents, qui restent dûs pour l'impression de cet ouvrage. Avant de prendre une détermination, le conseil demande qu'on y ajoute au profit de la ville le mobilier de ladite école, et qu'on lui mette sous

tes yeux un exemplaire de l'ouvrage.

Les contrevenants ne s'étant pas soumis à l'arbitrage, le conseil renvoie au ministère public trois affaires qui les concernent et qui sont relatives à la perception des taxes municipa

nicipa es.

renvoie à l'examen d'une commission la réclamation de

une vinaigrière non déclarée à l'administration des taxes municipales. Le conseil ajourne sa décision jusques a ce qu'on lui ait fait connaître l'époque à laquelle ce dernier a pris patente et qu'il se soit soumis formellement à l'arbitrage du conseil d'il le soit soumis formellement à l'arbitrage

du conseil, si telle est son intention.

Il a été saisi sur des inconnus le 23 juillet 1832, quatre-vingt
litrons de genièvre et treize de savon noir. Ces objets saisis sont confisqués; les frais et le droit seront imputés sur les

produits de la vente.

Ensuite des observations des ministres communiquées par les états-deputés le 25 septembre 1832, le conseil adopte la nouvelle offre de M. Ant. Vanderstraeten, savoir:

1º De cèder au prix de trois florins le mètre une super-ficie totale de 870 mêtres pour l'élargissement de la rue des Carmes suivant le plan annexé à la délibération du 14 juillet dernier et de celle de devant les Carmes (110 pour cette

2º D'en payer le prix (2610 florins) dans un terme de dix années avec l'intérêt à 3 p. %. 3º L'effectuer ledit élargissement avant 1834.

4º Et de réserver au cédant les matériaux du mur de clôture à démolir.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 4 décembre.

Naissances: 5 garcons . 2 filles.

Décès: 1 garçon, 2 filles, 1 femme, savoir: Gerardine Isa belle Louise de Grumsel d'Emal, âgée de 82 ans, reutière place St-Jean.

Du 5 décembre. - Naissances : 5 garcons, 2 filles.

Marrages 7., savoir : Entre Hubert Thiriar, portefaix, rue des Rewes, et Marie Anne Redoté, rue sur Meuse. — Michel Desalme, canomier, derrière Saint-Pholien, et Marie Catherine Carpentier, boutiquière, même rue. — Martin Mees, ébeniste, faubourg Saint-Léonard, et Marie Catherine Willems, même faubourg. — Dieudonné Demaret, serrurier, rue des Récolets, et Marie Thérèse Cailloux, rue Rouleau. — Pierre Joseph Willems Pierre Joseph Willem, tisserand; rue Beauregard, époux divorcé de Marie Jeanne Blaise, et Jeanne Ducaine, journa-lière, nême rue — Habert Bathy, tanneur, rue des Tan-neurs, et Catherine Defrance, rue devant les Carmes. rie Barbe Montulet, journalière, même rue.

Décès: 1 homme, savoir: Hubert Paulissen, âgé de 26 ans, ébeniste, devant la Magdelaine, célibataire.

Lacquereur pourra, s'il le trouve à propos, se fixer auditieu, où il sera seul pour exercer.

S'adresser au notaire FRAIPONT, en son étude, audit Burdinne, avec lequel on peut traiter de gré-à-gré. Lambert Joseph Stiennon, journalier, à la Boverie, et Ma-rie Barbe Montulet, journalière, même rue.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Jeudi, 6 décembre, abonnement courant, 2º début de Mile. Martin, les Sybarites, opéra en trois actes, suivi par la Ferme de Bondy, épisode de l'empire en quatre actes et 5 années.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PIRNAY-GILON, marchand tailleur, a l'honneur d'informér le public qu'il reçoit à l'instant de Paris, les nouveaux modèles.

A VENDRE deux CHEVAUX de selle, dont un aliant au cabriolet, plus un tilbury avec harnais. S'adresser rue Féronstrée, nº 592.

Dimanche 9 décembre courant, BAL à Fontainebleau, faubourg Ste. Marguérite.

A VENDRE ou LOUER la MAISON portant l'enseigne de Trois-Litres, nº 97, rue devant la Magdelaine. S'adresser à Me PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, à Liége

Un jeune HOMME sachant le français et l'arithmétique peut se présenter en qualité de sous-maître, rue Hors Cha-teau, au Convent des ex-Carmes.

HUITRES ang'aises, chez PARFONDRY, derr. l'Hôtel de ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, Souverain-Pont, n. 320

POUDRE D'ALBERT, ancien médecin de la famille royale de France, mort après avoir découvert le véritable secret de conserver les dents en leur donnant une éclatante blancheur. Cette poudre a la propriété de nettoyer les dents et empê

cher que la carie ne s'y mette, et tout en les nettoyant, elle rend aux dents une blancheur étonnante, embellit les gencives et donne à la bouche une odeur agréable, il suffit de mettre une petite pincée sur la brosse humectée et s'en servir tous les deux jours pour conserver les dents dans un très bon état. C'est la seule poudre que les dentistes les plus expérimentés de la capitale ont conseillé d'employer pour la conservation des dents. Le seul secret est à Paris, chez M. Pelletier, chimiste inventeur du sulfate de Kænigne, et chez le Sr J. BOULAY-RASSENFOSSE, rue Vinave-d'Ile, nº 46, Liége, près la place St. Paul. Le sieur J. B. R. a l'honneur de prévenir qu'il a établi

plusieurs dépôts en cette ville, ainsi que dans les principales villes de la Belgique et à l'étranger. Il y aura des boîtes de trois prix différens, tant chez lui qu'au dépôt, selon leur grandeur, et toutes seront revêtues de son cachet pour éviter la contrefaçon. Il a l'honneur d'anuoncer que sa poudre est contrefaite de plusieurs manières soit en y mettant du cotail, ce qui nuit considérablement aux dents et sous le nom de poudre dentifrice et autres.

VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX libres de charges.

Lundi, 10 décembre 1832, aux dix heures précises du matin, le notaire FRAIPONT, de Burdinne, vendra publi-quement et aux enchères, chez Jacques Herman, cabaretier, à Blehen, canton d'Avennes, les pièces de terres suivantes

1º Une de 443 perches 80 aunes (5 bonniers une verge grande 15 petites 79100), située aux hayes de Blehen, territoire dudit lleu et appelée la Terre aux Saules, laquelle est divisée en huit lets, par des ligues séparatoires allant du levant au couchant, et qui sont composés comme suit : Le fer lot, à prendre au

	n Le	nin ne 2e l	de H de lot, à le pr	pre	ndr	Wa e ei	rei	n- ni-		perc	60	aun.	v. g.	v. p.	1000
			, de							20	90	- 5	10	15	13
h	Le	3e	lot ,	de					50	0	10		111	09	81
B	Le	4e	lot ,	de					46	3)	90		110	15	13
	Le	5e	lot,	de				16	56	n	72		13	00	18
ľ	Le	6e	lot,	de					62	n	20	19	14	05	32
	Le	7e	lot,	de					63	33	87		14	13	02
ľ	Le	8e	lot ,	de					73	9	51		16	17	20
۱	2	o T	Ine a	nire	8	itue	50	on	tra	Viller	re la	Por	alian.	D.	

Blehen, territoire de cette dernière commune, dite Terre au Bac de Chiens, contenant 209 perches 23 aunes (2 bonniers 8 verges) et qui est aussi divisée en quatre lots à-peu-près de même contenance.

Cette vente aura lieu à plusieurs années de crédit et à des conditions très-avantageuses.

S'adresser, pour plus amples informations, audit notaire FRAIPONT, a Burdinne, chez qui le plan desdites terres est déposé.

A VENDRE pour cause de départ, une PHARMACIE pres-que neuve, établie à Burdinne, canton d'Avennes. L'acquéreur pourra, s'il le trouve à propos, se fixer audit

PROVINCE DE LIEGE

Travaux publics. - Adjudication.

Le 45 décembre prochain, à onze heures du matin, Le 15 decembre procuain, a onze neures un main, l'hôtel du gouvernement à Liége, il sera procédé pardeau M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assaide M. l'ing nieur en chef des ponts et chaussées, à l'adpa dication publique par soumission et aux enchères des la vaux de réparation et d'entretien à exécuter aux toits de divers bâtimens composant le palais épiscopal à Liège, ju qu'au 1er septembre 1833.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudica-tion, est déposé à l'hôtel du gouvernement et aux bureau de M. l'ingénieur en chef, où l'on pourra en piendre lecture et obtenir les renseignemens nécessaires.

Liége, le 5 décembre 1832.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit, peut se présente au bureau de cette feuille.

Il sera procédé le 10 décembre prochain, au ministé de la guerre à Bruxelles, à L'ADJUDICATION par voie soumision de la fourniture des DRAPS nécessaires pour

service de l'armée belge, pendant l'année 1833. Le cahier des charges auxquelles cette adjudication sur lieu, ainsi qu'une série des échantillons, types des dia de toute espèce, dont la fourniture pera composée son de posés à la deuxième division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris connaissance. A Liége, le 20 novembre 1832.

Pour le gouverneur de la province, le déput des états, BOUSSEMART.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

Demande en concession de Mines de calamine, de Plomb et de terre pyriteuse.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liége, le 17 novembre 1832, sous le nº (402 du répertoire particulier, les sieurs Henri Raimond, de Ben-Ahn et Chainaye Gillard, de Huy, ont demandé la concession des mines de calamine, de plomb et de terre pyriteuse, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 323 bonnies 50 perches 98 aunes carrés dépendans de la commune de Ben-à-Hin et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Nord, partant au village de Ben à l'endroit où il est traversé par la grande route de Namur à Huy et suivant cette grande route jusqu'à la maison du sieur Fotain, qui set de limite aux communes de Ben et de Huy.

A l'Est, de cette maison par une longue ligne droite de 25 aunes, se terminant à l'angle Nord-Est de la chapelle Said-Leonard.

Leonard.

Au Sud, prenant alors le chemin de Dauve à Huy et continuant vers Sud-Ouest, jusqu'au ruisseau de Solière de ce point par une ligne droite longue des 965 aures, abotissant au chemin de Boussale à Ben.

A l'Ouest, suivant ledit chemin de Boussale à Ben, traversant le village de Ben, jusqu'à la grande route de Nemur à Huy, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétares fonciers 25 cm par bonnier métrique et annuellement

La députation des états de la province de Liége exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle 11 inflit 1820.

14 juillet 1820. Arrêtent:

1º Les bourgmestres de Liége, Huy, Ben-Alin, feront ficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimand à l'issue de l'office, devant la porte de la maison communet de l'église paroissiale.

2º Les oppositions et les demandes en concurrence seron admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrieme moi de publication. pourra être pris au bureau des mines de l'adminis

tration provinciale plus ample connaissance de la demand dont il s'agit. 3º Immédiatement après l'expiration du quatrième mois publication les autorités sus nommées nous adresseront certificats constatant les publications et affiches ainsi que le propositions

oppositions qui pourront leur être parvenues. Le présent sera inséré dans les journaux de la province,

expédié aux bourgmestres prénomnés.

En Séance, à Liége, le 21 novembre 1832, présens.

MM. Boussemart, remplissant les fonctions de gouverneur président: baron de Lamberts, de Collard-Trovillet, Wathéry, Bellefroid, et F. N. J. Warsée, greffier des étais qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme, Le gressier des états, F. N. J. Warsde.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 3 décembre. — Rentes, 5 p. 90, jous du 22 mars 1830, 96 fr. 40 c. — 4 12 p. 90, jouiss du 2 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 90, jouiss du 2 juis 1830, 67 fr. 75 c. — Actions de la banque, 4667 fr. 60 — Certif. Falconnet, 82 fr. 25 c. — Emprunt royal d'Esparation (1830, 78 314. — Emprunt d'Haïti, 240 fr. 0. — Emprunt romain, 78 318. — Emprunt belge 74 414.

Bourse de Bruxelles, du 4 décembre. — Empront de millions, intérêt 101 0 0 A. — Empront de 10 millions, intérêt, 99 3 4. — Emprunt de 24 millions, 73 A.

H. Lignac, impr. du Jourgal, rue du Pot-d'Or, nº 622, à Liés